

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel dûment convoquée, signifiée et tenue le lundi 17 juillet 2017 à 18 h 45.

Sous la présidence de monsieur Gilles Boucher, maire de la ville centre de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et en présence de la directrice générale, madame Julie Forgues et de la greffière, madame Judith Saint-Louis, étaient présents et formant quorum, les conseillers et conseillères suivants : monsieur Daniel Beaudoin, madame Gisèle Dicaire, monsieur Stéphane Longtin, madame Lisiane Monette et monsieur Jean-Pierre Nepveu.

Étaient absents les conseillers, monsieur Alexandre Cantin et madame Johanne Lepage.

## **ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture et constatation du quorum.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Mandat – Services professionnels d'ingénierie – Construction de trottoirs sur le chemin Fridolin-Simard – Dossier # TP-201706-21.
4. Période de questions.
5. Levée de la séance.

### **1. OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM**

Monsieur Gilles Boucher, maire de la ville centre de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et président, souhaite la bienvenue aux membres et constate le quorum.

**AG-849-07-2017**

### **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

ATTENDU que les membres du conseil ont tous reçu un projet d'ordre du jour joint à la convocation à la présente séance extraordinaire du conseil d'agglomération ;

ATTENDU que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE l'ordre du jour soit et est approuvé tel que rédigé.

**AG-850-07-2017**

### **3. MANDAT – SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE – CONSTRUCTION DE TROTTOIRS SUR LE CHEMIN FRIDOLIN-SIMARD – DOSSIER # TP-201706-21.**

ATTENDU la faisabilité démontrée par l'étude avant-projet soumise par Équipe Laurence Experts-conseils pour la réalisation de deux tronçons de trottoirs sur le chemin Fridolin-Simard de part et d'autre du pont Rouleau ;

ATTENDU le règlement d'emprunt # AG-037-2017 adopté le 15 mai 2017, approuvé par les personnes habiles à voter le 29 juin dernier et en cours d'étude pour son approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

ATTENDU l'offre de service de Équipe Laurence Experts-conseils pour les plans et devis, appel d'offres, étude des soumissions, suivi et surveillance pour un montant de 15 350,00 \$ plus les taxes applicables (17 648,66 \$ toutes taxes incluses) dont 7 550,00 \$ sont prévus pour la préparation des plans et devis, les documents d'appels d'offres, l'étude des soumissions reçues et la recommandation de contrat ;

ATTENDU l'étude et la recommandation favorable du directeur du Service des travaux publics et services techniques, monsieur Simon Houde ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Pierre Nepveu et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil accepte la recommandation précitée et attribue partiellement le contrat # TP-201706-21 à

Équipe Laurence Experts-conseils selon sa proposition pour une première tranche au montant de 7 550,00 \$ plus les taxes applicables (8 680,61 \$ toutes taxes incluses) pour la préparation des plans et devis, les documents d'appels d'offres, l'étude des soumissions reçues et la recommandation de contrat.

QUE cette dépense soit payable et financée à même le règlement d'emprunt # AG-037-2017 en cours d'étude ministérielle pour son approbation.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS.

**AG-851-07-2017**

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

Étant 18 h 47, l'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ par monsieur Gilles Boucher et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté de lever la séance.

(signé)

\_\_\_\_\_  
Monsieur Gilles Boucher,  
Président

(signé)

\_\_\_\_\_  
Madame Judith Saint-Louis  
Greffière